

PÊLE-MÊLE

Deux résolutions du Conseil général. — Nos lecteurs ont pu apprendre, par certains quotidiens, les derniers développements de la lutte scolaire dans l'Ontario, et en particulier les incidents qui se rapportent à deux vaillantes institutrices d'Ottawa, Mlles Desloges, sur qui le gouvernement Hearst a jugé digne de lui d'exercer une mesquine persécution. Le Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste, qui suit avec une attention soutenue toutes les péripéties de la guerre de corsaire dont nos compatriotes ontariens sont les victimes et qui se tient prêt à intervenir chaque fois qu'il pourra le faire utilement, a jugé que l'occasion était favorable pour offrir à l'héroïque minorité franco-ontarienne, au nom de la population française de la province de Québec, un nouveau témoignage d'admiration et de sympathie. C'est pourquoi à une assemblée spéciale, tenue au Monument National le 6 courant, il a décidé d'offrir des fleurs à Mlles Desloges et voté l'ordre du jour suivant :

« Profondément touchée du dévouement vraiment héroïque dont la population canadienne-française de l'Ontario continue de nous offrir le réconfortant spectacle, et ne pouvant manifester ses sentiments à tous ceux qui, dans cette lutte, ont mérité de la population française et de tous les amis de la justice, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal profite du geste courageux que viennent de faire Mlles Desloges, en résistant à toutes les tentatives de subordination et en affirmant fièrement que la lutte actuelle est une question d'honneur et de devoir, pour leur offrir, et offrir en leurs personnes à toute la vaillante minorité ontarienne, l'hommage d'admiration et de gratitude de la population catholique et française du Québec. ».

A une assemblée subséquente, sur proposition de M. Lagacé, le Conseil général décidait de protester respectueusement, mais fermement, contre la libre circulation par la poste d'une ignoble feuille : *The Menace*, publiée à Toronto, qui verse l'injure à jet continu sur la population française et catholique du Canada. Conformément à cette décision, le Secrétaire-général de la Société a adressé au Ministre des Postes la lettre suivante :